

1. *Débitrice*: **Art.-Bois Sàrl**, avenue de Thienne 22,
1350 Orbe
2. *Remarques*: Date du dépôt: 4 juin 2004
Délai pour intenter action en opposition au 24 juin 2004,
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé.
Dans le même délai que ci-dessus, les créanciers peuvent
solliciter la cession des droits de la masse (art. 260 LP) à la
suite de l'admission de revendications (art. 47 al. 1 et 49
OAOF).
A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'of-
fice deviendront définitives.

Office des faillites d'Yverdon-Orbe
1401 Yverdon-les-Bains

(02293884)